

Année 2008-2009

COLLEGE M. ROBY
SECTION SPORTIVE Trampoline
78100 St Germain en Laye



1 La scolarité

- Langue vivante 1 obligatoire ANGLAIS.
- Langue vivante 2 obligatoire ESPAGNOL.
- Pas de latin et pas d'option facultative supplémentaire jusqu'à la 3^{ème} (Le trampoline est considéré comme une option facultative).
- Les entraînements de trampoline rentrent dans le cadre légal du collège. Toutes les absences doivent être justifiées auprès des Conseillers Principaux d'Education .
- 3 absences **non justifiées** par un **certificat médical** entraîneront une exclusion définitive de la section.
- En cas de résultats scolaires insuffisants ou de problèmes de discipline, le maintien en section sportive sera remis en cause.
- Tout élève hors secteur ne faisant plus partie de la section devra réintégrer son collège de secteur.

2 L'entraînement

- Horaires des entraînements :
Lundi et jeudi 15h30-17h30, mercredi 13h-14h30 et pour les Nationaux le mardi de 17h30 à 19h30.
- Participation obligatoire aux compétitions UNSS (cross et trampoline) et FFG (trampoline).
- En cas de résultats sportifs insuffisants le maintien en section sportive sera remis en cause.

3 Médical

- 1 visite d'aptitude (rendez vous à prendre par les parents) et 1 test d'effort (rendez vous pris par M. Labeau) sont prévus avec l'unité de médecine sportive du docteur Frey, à l'hôpital de Poissy (**secrétariat : 01 39 27 53 70**).
- Seul le docteur Frey est habilité à prononcer un arrêt définitif de la section sportive pour raison médicale.

4 Contact

-Responsable pédagogique et technique de la section : Philippe LABEAU, professeur d'EPS du collège Marcel Roby. (ph.labeau@magic.fr)

Date,

Signature des parents

Signature de l'élève